



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/18 de la Municipalité, du 12 mars 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.– destiné à couvrir le deuxième volet des études (études du projet de construction du sous-sol de la place de la Gare, concours et communication) du « Pôle Gare » pour le Service de la coordination et du cadastre, direction de projet « Pôle Gare » ;
2. de prendre acte que les dépenses mentionnées sous chiffre 1 seront virées dans le futur crédit d'investissement demandé dans un préavis spécifique à venir pour la réalisation du projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 dudit service ;
4. d'accepter les réponses de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Modernisation de la Gare de Lausanne : et après ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M<sup>me</sup> Florence Borel et consorts (34 signatures) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/40 de la Municipalité, du 10 juillet 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts :  
« Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de MM. Mathieu Blanc et Pierre-Antoine Hildbrand, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les efforts du Conseil d'État dans la négociation et l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) prévoyant des mesures de compensation pour les communes les plus touchées ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire de séance :